

# LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 15 AOUT 1829.

On s'abonne :  
A LYON, rue St-Dominique, n° 10 ;  
A PARIS, chez M. Alex. Mesnier, libraire, place de la Bourse.

ABONNEMENT :  
16 fr. pour trois mois,  
31 fr. pour six mois,  
et 60 fr. pour l'année,  
hors du dép<sup>t</sup> du Rhône,  
1 f. en sus par trimestre.

Nous revenons sur les réflexions rapides qui terminaient hier notre article sur le déplorable événement de la rue Belle-Cordière. Les derniers incendies qui ont affligé notre cité nous ont montré dans l'administration des secours un vice capital qu'il importe de signaler. Il est peu de villes où les citoyens témoignent plus d'empressement à offrir leurs bras et leur courage ; il en est peu où le corps des pompiers fasse preuve de plus d'intrépidité et de dévouement ; mais nous n'avons jamais trouvé cette unité de direction, cet ensemble dans l'exécution sans lesquels les meilleurs moyens de secours deviennent inutiles ou insuffisants, et il semble qu'on prenne plaisir à fatiguer le zèle des travailleurs par la contrainte que la police exerce sur eux et par les manières dures et outrageantes dont on récompense trop souvent leurs efforts. A Paris les pompiers sont enrégimentés et soumis à une discipline sévère ; ils sont commandés par des officiers instruits et expérimentés, dont le chef actuel est un ancien officier de génie. Les travaux s'exécutent sous leurs ordres avec autant de précision et d'habileté qu'un bon régiment peut en apporter dans l'exercice de ses manœuvres. On sait faire à propos la part du feu pour sauver le reste de l'édifice ; on fait rarement usage des pompes, et ce n'est que dans les cas extraordinaires qu'on met à contribution le zèle des habitants. Aussi ne voit-on ni confusion, ni désordre, et les incendies qui détruisent plusieurs maisons sont-ils moins fréquents qu'ils ne le sont à Lyon. Nous ne prétendons point qu'on doive changer tout à fait parmi nous l'organisation du corps des pompiers. Des hommes établis, des pères de famille ne pourraient s'enrégimenter, et les frais d'un corps de soldats pompiers seraient trop considérables ; mais ne pourrait-on pas faire entrer dans ce corps, surtout pour commander, un plus grand nombre d'anciens militaires ? Ne pourrait-on pas assujettir ceux qui ont des grades et même les simples pompiers à de certaines études et à certains exercices ? Ne pourrait-on pas les familiariser davantage avec d'autres instruments que le balancier d'une pompe ou le timon d'un char à porter des seaux ? On assure que dans ce dernier incendie on n'a pu se procurer des haches qu'en réclamant l'assistance des sapeurs de la garnison et que pendant très-long-tems les crampons, les crochets et les échelles de cordes, dont l'usage était si nécessaire,

ont totalement manqué. Enfin, le système des pompes aspirantes et foulantes de M. Dubois est assez bien apprécié aujourd'hui pour qu'on n'attende pas jusqu'à de nouvelles expériences pour en augmenter le nombre et en rendre l'usage plus habituel.

C'est surtout dans l'organisation des chaînes et dans le service des pompes qu'on remarque le plus de désordre. Il ne faut qu'un homme zélé pour que l'ensemble le plus parfait s'établisse, mais il faut que cet homme sache exécuter sa mission avec douceur et persuasion. Nous avons vu dans la rue Belle-Cordière un simple soldat du régiment des chasseurs n'ayant d'autre insigne que la veste d'écurie, organiser avec une admirable présence d'esprit l'une des principales chaînes de travailleurs et donner du courage et du dévouement aux plus indifférents. Il s'adressait aux oisifs et aux curieux et savait les entraîner au lieu où leur présence était nécessaire, il employait les enfans et les femmes à porter des seaux vides ; auprès de lui chacun travaillait avec ardeur, tandis que les chaînes ordonnées par les agens de la police étaient à chaque instant rompues. Le ton d'autorité et de rudesse, l'espèce de contrainte qu'ils employaient envers le public fatiguaient les plus zélés et donnaient lieu à des mécontentemens qui se manifestaient par des propos et quelquefois par des scènes violentes.

Occupés qu'ils étaient à retenir les personnes fatiguées qui voulaient se retirer et à saisir de vive force pour les placer à la chaîne celles qui refusaient leur travail, ils ne remarquaient pas que les seaux trop abondans sur certains points manquaient sur d'autres, et que leur excessive activité était plus propre à augmenter la confusion qu'à établir l'ordre. En général, on a remarqué que les chaînes les mieux servies étaient formées par les soldats de la garnison, ce qui confirme nos réflexions. Nous pouvons donc dire avec raison que le jour où la direction des secours sera confiée à des hommes qui sauront allier la douceur avec l'autorité et employer la persuasion au lieu de la contrainte, et qui, enfin, ne dirigeront pas au hasard et sans unité, les secours seront en général plus actifs, plus prompts et plus efficaces.

— M. Courvoisier est arrivé aujourd'hui à Lyon, il a reçu immédiatement la visite de la plupart des membres de la cour et des tribunaux.

— M. Courvoisier, qui a accepté les hautes fonc-

tions auxquelles il est appelé, partira sous très-peu de jours pour Paris.

— La liste générale du jury a été affichée aujourd'hui ; elle comprend :

| Electeurs-jurés.                               |       |
|------------------------------------------------|-------|
| 1 <sup>er</sup> arrondis. (Lyon nord et ouest) | 950   |
| 2 <sup>e</sup> arrondis. (Lyon midi)           | 775   |
| 3 <sup>e</sup> arrondis. (Villefranche)        | 308   |
| Total des électeurs                            | 2,033 |
| Jurés non électeurs                            | 416   |

Total général 2,449

Le tableau des électeurs dressé en 1828 comprenait 2,077 noms, c'est-à-dire 44 de plus que cette année. Espérons que les demandes d'inscription qui seront formées d'ici au 30 septembre, terme fatal, élèveront le chiffre de ce tableau au niveau de celui de l'année dernière.

— Hier soir et pendant la nuit le foyer de l'incendie s'est ranimé à diverses reprises. Aujourd'hui les pompes jouaient encore.

— Parmi les personnes qui ont déployé le zèle le plus louable, avant-hier, dans le terrible événement de la rue Belle-Cordière, on a remarqué un jeune prêtre qui s'est hasardé plusieurs fois au milieu des bâtimens incendiés pour en sauver les habitans, et qui a constamment figuré au premier rang des travailleurs. Nous regrettons de ne pouvoir dire tout haut, le nom de ce digne ministre de l'évangile.

— On écrit d'Ancone, le 26 juillet.

Toutes les nouvelles qui arrivent du Levant s'accordent à dire que le pacha d'Egypte, prépare une grande expédition maritime de guerre. On n'en connaît point le but ; les uns présumant qu'elle est destinée à envoyer des troupes au sultan ; d'autres prétendent que le pacha à l'intention de faire une descente à Candie ; mais ce qui est certain, c'est que la flotte russe commandée par l'amiral Hayden, se rassemble à Poros pour se porter sans délai au-devant de cette expédition. Le commerce en souffre beaucoup, car personne n'ose faire d'envois à Alexandrie.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, le 15 août 1829.

Monsieur,

Je m'étais transporté jeudi dernier à la cour des Archers

## GRAND-THEÂTRE PROVISOIRE.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE FIRMIN. — HENRI III ET SA COUR. — LE MARI ET L'AMANT.

La destinée du drame de M. Dumas est vraiment singulière. Malgré les murmures qu'excite toujours son dénoûment et quelquefois la scène du gantelet, le public ne laisse pas que de se porter à ses représentations. C'est peut-être la pièce qui a fait le plus d'argent au Théâtre-Français, où elle est néanmoins sifflée comme elle l'a constamment été ici. Comment se fait-il que le même ouvrage nous attire et nous révolte en même tems ? C'est qu'il renferme une foule de détails historiques aussi vrais qu'ils sont amusans, et que le dénoûment contre lequel s'élève notre délicatesse ne nous semble trop affreux que parce que nous ne nous souvenons point assez que les tems où l'auteur nous transportait étaient des tems de crimes et de violences de toute espèce.

Mais ce dénoûment est-il aussi hideux que celui de *Gabrielle de Vergy* ? L'est-il davantage que ceux de *Zaire* et d'*Othello* ? Nous offre-t-il, comme dans une tragédie plus moderne, la longue exposition d'un cadavre auquel on rend les honneurs souverains ? Non. Cependant, après avoir supporté la catastrophe qui termine ces différents ouvrages, nous ne voulons pas souffrir celle qu'a imaginée M. Dumas, et qui est si bien, selon les mœurs abominables du tems de la ligne. Nous ne voulons plus à la

scène de ces héroïsmes de convention dont on la parait autrefois. Sachons donc encourager les auteurs qui rendent à des personnages bien connus leurs physionomies naturelles. M. Dumas aurait pu aller beaucoup plus loin qu'il serait encore demeuré bien en-deçà de la vérité historique.

Depuis le renouvellement de l'année théâtrale, *Henri III* est un peu abandonné, parce que la pièce est moins bien montée que l'année dernière. La présence de Firmin aurait dû ramener le public à ce spectacle ; mais la première représentation de cet agréable acteur a eu lieu la veille de deux fêtes qu'on s'empresse d'aller passer à la campagne. Firmin, qui remplissait le rôle de *St Mégrin*, a d'abord été reçu avec cette réserve dont les habitués du Grand-Théâtre semblent s'être fait une loi ; mais bientôt son jeu naturel, vif et animé, sa diction nette et correcte, ont forcé les applaudissemens qui ont redoublé jusqu'à la fin du drame. Ceux qu'on obtient ainsi sont de bon aloi et doivent être bien plus flatteurs pour l'acteur qui les mérite. Le public lyonnais ne veut pas avoir l'air de s'en laisser imposer par les réputations parisiennes, et s'abstient ordinairement de recevoir avec des applaudissemens les artistes de la capitale qu'il n'a point encore jugés lui-même ; mais il ne leur refuse pas pour cela la récompense due à leurs talens : Firmin a pu se convaincre qu'on savait apprécier les siens. La scène du défilé au 2<sup>e</sup> acte et celle du 5<sup>e</sup> acte, les deux

plus importantes du rôle de *St Mégrin*, lui ont fourni l'occasion de déployer toutes les heureuses qualités qui l'ont placé au premier rang des acteurs de la comédie française ; son succès a été aussi complet que mérité.

Nous avions eu l'intention de nous plaindre du peu d'exactitude que l'on met à observer la vérité des costumes et nous nous propositions d'indiquer ceux qu'il serait convenable d'adopter pour *Henri III*. Celui qui portait Firmin ne laisse rien à désirer, et nous engageons les acteurs qui jouent avec lui à profiter de son séjour ici pour faire subir à la coupe de leurs habits, les réformes que le bon goût appelle.

Si le succès de *Henri III* n'avait pas toujours été un peu contesté, l'administration actuelle aurait peut-être fait quelques frais pour sa mise en scène. Elle aurait cherché à introduire au premier acte, un mécanisme qui produisit quelque illusion. L'apparition de la duchesse de Guise endormie, est toujours amenée d'une manière peu satisfaisante, et l'agencement de la boiserie mystérieuse est trop maladroitement ajusté pour qu'on ne devine pas tout de suite, l'usage auquel elle est destinée.

L'espace nous manque pour parler du *Mari et l'Amant*, petite comédie dans laquelle Firmin est d'un naturel parfait. Le souvenir du plaisir qu'il a fait dans ces deux pièces aura une heureuse influence sur les autres représentations qui nous sont promises, et qui doivent se succéder rapidement. O...

Un incendie étendait ses ravages; j'aperçus M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, donnant des soins à un homme asphyxié, je m'empressai de lui être utile. M. Aguetant dont le zèle s'est fait remarquer en secourant les victimes de ce désastre, me pria d'aller en toute hâte chez lui prendre du chlorure de chaux, nécessaire au soulagement de ce malheureux. Je fends la foule et, arrivé à vingt pas de la pharmacie, je suis arrêté par un agent de surveillance, sous le seul prétexte que je devais être un voleur puisque je courais; en vain j'explique le motif qui me fait courir, en vain j'invite l'agent à me conduire à la pharmacie ou auprès de M. Aguetant pour prouver ce que j'avais dit; on est sourd à mes explications; plusieurs personnes, entre autres un négociant notable de cette ville, me reconnaissent et me réclament en répondant pour moi; on ne les écoute pas, je me vois attaché comme un voleur, traîné à l'hôtel-de-Ville et jeté en prison, où cependant je n'ai pas séjourné long-temps, parce que j'ai été réclamé par des personnes auxquelles on ne pouvait refuser ma liberté. Monsieur, voilà le fait dans toute son exactitude; mais quelles réflexions ne fait-il pas naître?

N'était-il pas plus convenable de s'assurer si les explications que je donnais étaient vraies? Cela était facile et prompt à exécuter, puisqu'on était à la porte de la pharmacie de M. Aguetant. Était-il nécessaire de me garrotter, puis, loin de faire aucune résistance, je m'opposais aux efforts de mes camarades qui voulaient me délivrer? Peut-être le malheureux pour qui j'allais chercher des médicaments ne serait-il pas mort si on ne m'avait pas retardé.

J'ai l'honneur, etc.

J. P. GAY,  
Étudiant en médecine.

### A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Un article inséré dans votre feuille du 14, relatif à l'incendie de la rue Belle-Cordière, lui donne naissance dans les caves d'un épicer-droguiste de cette rue. Il importe, dans l'intérêt de la vérité comme dans celui du sieur Flachard, de détruire cette assertion.

Ce n'est point dans les caves que le feu s'est manifesté : lorsqu'on s'en est aperçu, il était dans un arrière-magasin, au rez-de-chaussée. Dire comment il a pu y pénétrer, ne serait pas chose facile, s'il fallait écouter toutes les versions faites à cet égard, mais voici la plus probable :

Le magasin du sieur Flachard n'est séparé du chantier du sieur Clément, menuisier, que par une simple cloison de planches. Ce chantier est continuellement rempli de copeaux et autres menus bois ; il est de notoriété publique qu'il sert de passage à une grande quantité d'ouvriers qui le fréquentent journellement avec des pipes allumées ; que quelques étincelles, portées par le vent au milieu de ces copeaux, ont couvées lentement jusqu'à ce que, parvenue au-delà de la cloison en planches qui séparait son magasin, la flamme s'est développée avec une grande violence par l'inflammation des essences qui étaient rangées le long de cette cloison : ce n'est qu'alors que l'on s'est aperçu de l'incendie et que l'on a appelé des secours, ce qui a pu faire croire que c'est dans le magasin du sieur Flachard que le feu a pris naissance. Le sieur Flachard déclare qu'il est impossible que le feu ait commencé chez lui, 1° parce qu'il n'entrerait jamais dans ce magasin avec de la lumière, et que, lorsqu'elle lui était indispensable, il se servait d'une lanterne avec laquelle il ne pouvait mettre le feu, la lumière n'étant jamais en contact avec les matières inflammables ; 2° qu'il n'avait fait aucune manipulation capable d'occasionner un incendie.

L'assertion que l'on vient d'émettre est d'autant plus vraie que le feu avait déjà fait de grands ravages du côté du sieur Clément, avant même que le plancher du premier étage au-dessus du magasin ait été endommagé, avant que les gros murs de la maison aient été percés. Si l'incendie eût commencé dans les caves, comme vous le dites, il n'eût jamais pu se développer d'une manière aussi rapide ; car il eût été possible d'en arrêter les progrès en faisant écrouler les voûtes sur le foyer.

Espérant, M. le rédacteur, que vous voudrez bien rendre publique la présente, veuillez recevoir les bien sincères salutations de votre tout dévoué,  
FLACHARD DEVEU.

### LE MESSENGER DES CHAMBRES.

Aujourd'hui les lecteurs de l'ex-journal ministériel du soir ont été étonnés de lire en tête de cette feuille la déclaration suivante :

« La loi sur la liberté de la presse n'a pas prévu le cas où une société d'actionnaires pour l'exploitation d'un journal se trouve modifiée en vingt-quatre heures, de telle manière que le gérant responsable puisse être contraint d'apposer sa signature, sous peine de faire périr cette fragile propriété. J'ai donné ma démission hier, 11 août, aussitôt que j'ai eu connaissance de plusieurs mutations dans la propriété du *Messenger*; je suis remplacé par l'un des actionnaires, M. Charles Mévil; mais les formalités légales n'ont pu être accomplies aujourd'hui avant six heures, et si je ne signe pas encore cette fois, je puis compromettre gravement la propriété. Cette considération m'a seule déterminé ; je proteste contre les nouvelles doctrines introduites dans le *Messenger* sans ma participation, entendant en reporter la responsabilité légale sur leurs auteurs que je ferai connaître au besoin.

A. F. LABICHE.

Immédiatement après cette déclaration, suit une profession de foi dans laquelle le *Messenger* d'aujourd'hui abdique solennellement les doctrines du *Messenger* d'hier, appelle le système de fusion une *théorie impossible*, et jure par Mirabeau.

Vient après une série de petits articles ou d'épigrammes dont voici quelques-unes qui nous ont paru assez bien aiguisées. Sans la déclaration positive de M. Labiche, nous croirions qu'il y a encore du Martignac là-dessous.

\* On dit que M. Ravez est nommé pair de France. C'est une fin à laquelle il devait s'attendre tôt ou tard. Il est arrivé à M. Ravez le grand malheur de s'être laissé dépasser ; on a fait la caricature de son exagération politique, et cette charge l'a emporté comme un foin de cour au conseil de François 1<sup>er</sup>. M. Ravez, endormi désormais dans un fauteuil taillé sur le patron du fauteuil de M. le comte Dubotdru, sera désormais un bon argument aux hommes de son opinion de ne pas aller trop loin, rien n'étant facile comme de courir au-delà des limites jusqu'à ce qu'on soit tombé dans cette paire de hasards ou de convictions dont on a fait la doublure obligée des cordons bleus et des grand-croix.

— Le ministère est tellement une fortuité, une combinaison malheureuse échappée *ab irato*, que la plupart des choix ont porté sur des absents. C'est le seul moyen d'aveugler la France par un grand étalage de noms sur le vide de ce cadre ministériel. Des refus sont dès lors indubitables, car il manque l'assentiment de la majorité des candidats, et nous pourrions désigner d'avance ceux qui refuseront de s'aggraver à MM. de Labourdonnaie, de Polignac et de Bourmont. Une singularité qui n'a pas été relevée jusqu'à ce jour sur M. Courvoisier (dont on ne parle pas plus que s'il n'était nommé qu'en attendant mieux ou plus fort), c'est que son excellence a donné en maintes occasions des signes de monomanie, et tellement évidents que ses meilleurs amis en sont alarmés. Ses discours ordinairement pleins de diffusion et si décousus, le sont encore plus depuis quelque temps. Ainsi le disent du moins des lettres que nous avons reçues de plusieurs personnes dignes de confiance, et dont la sagacité n'est pas un objet de doute.

La manie de son excellence consisterait principalement à mêler de fréquents signes de croix à toutes ses paroles, ce qui aurait souvent donné lieu à des amalgames assez bizarres, qui ne seraient guères à leur place sur le siège où il est appelé à présider. Il figurerait mille fois mieux alors au tribunal de la pénitence. Quoiqu'il en soit, serait-il donc si hors de propos de requérir les médecins de Lyon, à l'effet de rédiger une consultation sur son excellence, avant de lui donner le droit d'appuyer le sceau de l'Etat sur les ordonnances. La main de justice peut-elle être confiée à une tête dont la sagesse est au moins un objet de doute?

\* Ils en sont déjà aux modifications ; aux méfiances, aux terreurs secrètes ; plusieurs bruits circulaient ce soir, on parlait de donner à M. de Bordesoulle la place de M. de Bourmont, et à M. Laisné la place de M. de Labourdonnaie. En ce cas ce serait se tromper sans se méprendre. Ce qu'il y a de certain c'est que par aucune prière, par aucune promesse, M. de Belleyne n'a voulu consentir à rester à sa place plus de quatre jours et qu'il sera remplacé jeudi prochain, avec M. de Bordesoulle comme avec M. de Bourmont, avec M. de Labourdonnaie comme avec M. Laisné. Tout ce changement n'en serait pas un et on pourrait tout au plus lui dire ce que dit Hamlet à un comédien :

*Tu me déchires une passion comme du vieux linge et te voilà grandi de la hauteur d'une senelle tout au plus.*

\* La suppression du ministère du commerce et des manufactures, insignifiante en elle-même, sera d'autant plus vivement sentie que le successeur de M. de Saint-Cricq est M. de Vaublanc, grand partisan, comme chacun sait, des doctrines économiques les plus surannées, du système colonial et de la balance du commerce. Au moment où la France espérait quelque adoucissement au régime des douanes, c'est merveille de voir arriver à la direction des affaires commerciales, un homme connu par son opposition constante à toutes les améliorations réclamées par le progrès des siècles et des arts. L'administration nouvelle est vraiment complète sous ce rapport, et nous compléterons à notre tour notre plan d'attaque en signalant avec soin tous les abus dont le commerce et l'industrie auront à se plaindre : nos lecteurs peuvent y compter.

\* Quand tout le monde, à l'exemple de M. Royer-Collard, se frotte les yeux, voit ce qui se passe et veut tout au plus croire à une grande méprise, citons l'œuvre d'un pauvre suisse, suisse d'hôtel, suisse du ministère. C'était le dix août ; le bonhomme qui n'était pas venu exprès d'Amiens, par une préoccupation d'anniversaire bien naturelle, ne s'avisa-t-il pas de remettre à M. de Bourmont, la longue liste des personnes venues en dernière visite chez M. de Caux. C'était un vrai catalogue, l'almanach royal y avait passé. Et l'excellence d'hier que reçut-elle donc ? Les cartes de félicitation destinées à son successeur, elles étaient au nombre de deux, leur physionomie était étrangère, leur premier aspect étonnant. M. de Caux eut peine à déchiffrer, enfin il y réussit ; que lut-il ? Les noms de deux officiers anglais. M. de Bourmont a fait chasser le suisse, ayant bien soin de prévenir qu'on fût sans crainte, qu'il avait pris l'engagement de ne pas renvoyer d'autres.

\* Jamais installation d'un nouveau ministère ne fut suivie d'un aussi dangereux contre-coup dans la société ; voire même

la séance de l'Académie des Sciences de ce jour qui en a été toute troublée. Il y avait désertion, et les conversations politiques particulières dominaient dans cette assemblée les intérêts scientifiques, qui d'ordinaire y sont exclusivement débattus.

M. Cuvier communique à l'Académie une lettre de M. de Vaismeuil. M. de Vaismeuil, avant de quitter le ministère de l'instruction publique, invitait MM. les membres de l'Académie des sciences à assister à la distribution des prix des collèges de Paris. Mais aujourd'hui, même la distribution des prix, même les couronnes décernées aux thèmes et aux versions deviennent une question. La *Collection des classiques latins de Lemaire*, le *Traité des études de Rollin*, les *Traductions de Deltile* sont là. Le discours latin est prêt ; mais nous pensons que M. de Labourdonnaie ne l'est guère. Il ne va rien moins pour M. de Labourdonnaie que de se montrer en public, que de parler tout haut à la face d'une assemblée. M. Cuvier s'était, dit-on, chargé de présider la solennité universitaire. M. Cuvier, à la physionomie calme et mobile, sait briller dans ces jours de difficultés ; mais le cas est trop exceptionnel, et M. Cuvier hésite autant que le ministre.

\* Les souscripteurs pour l'extinction de la mendicité réclament l'argent qu'ils avaient déposé pour cette bonne œuvre, et les mendiants les en remercient. La vie mendicante avec tous ses charmes, et sa vagabonde espérance en son active lamentation, et cette main si dramatiquement tendue aux passans, et ces cris perçans, et joyeux en-dessous, du jeune enfant qui suit, les pieds nus, la rapide caleche ; cette profession de mendiant, si regrettée par ceux qui ne pouvaient plus l'être, leur sera rendue sans doute par le système qui doit rendre au moins sa tête rasée, sa barbe longue et sale, son pied plat, ses sandales déchirées, qui remet aux mains du jésuite son fouet et sa férule, et le jeune enfant qu'il élève, qui enfin, pour dernier chef-d'œuvre, rend une armée à commander à M. de Bourmont, et donnera une reliure dorée aux vers de M. le baron Trouvé.

### PARIS, 13 AOUT 1829.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

L'entrevue de M. de Belleyne avec un auguste personnage s'est prolongée lundi jusqu'à onze heures et demie du soir. La persévérance mise à retener M. de Belleyne, ajoute encore au mérite de son refus. Le roi, aurait-il dit en se retirant, ne doit pas me juger aujourd'hui ; dans un mois il le pourra mieux. Il n'est point d'instances que M. de Labourdonnaie n'ait faites pour garder l'ex-préfet de police : Ne regardez point à la diffidence de nos opinions, disait-il ; la police de Paris relève, il est vrai, du ministère de l'intérieur ; mais je vous donnerai tout pouvoir, plein pouvoir pour l'exercer en mon nom. — En votre nom, répondit froidement M. de Belleyne, quand je crains déjà tant de l'exercer au mien ; en votre nom, cette considération seule me rendrait inébranlable.

— M. de Rigny, qu'on croyait très-près de Toulon au moment de la dernière ordonnance, et dont le télégraphe n'a pu trouver la trace sur la route de Paris à Marseille, était à dîner à Moulins chez un de ses amis, quand il a appris ou feint d'apprendre la composition du nouveau cabinet. On croit que M. de Rigny, sollicité avant son départ d'accepter le portefeuille de la marine, a pu ne s'écarter de son chemin et s'égarer sur la route de Toulon, que pour apprendre, avant d'être forcé de donner une réponse, l'effet produit sur l'opinion par les ordonnances du 8 août. S'il en est ainsi, il est certain que M. de Rigny n'acceptera pas.

M. de Montbel a refusé, dit-on, avec plus d'assurance que jamais ; on attribue ce refus à l'influence de M. de Villèle qui n'a pas cessé de détester cordialement M. de Labourdonnaie ; celui-ci, plus léger dans ses amitiés et dans ses haines, se serait fort bien accommodé de M. de Villèle pour collègue.

— Hier des ordres avaient été donnés au parquet de saisir le N° du *Figaro* de dimanche dernier ; ce matin ces ordres ont été révoqués ou du moins leur exécution suspendue. Il paraît que le nouveau ministère a décidé qu'il ne serait point fait de procès de presse avant une quinzaine ! Bien obligé.

On avait craint qu'une ordonnance qui rétablirait la censure, quoique proscrite par la loi de 1828, ne marquât le second jour du nouveau ministère ; jusqu'à présent nos nouveaux portefeuilistes déclarent qu'ils ne recourront à aucune mesure contre la liberté de la presse, qu'ils sont sûrs, d'après un rapport fait par M. Ravez, d'avoir dans la chambre élective une majorité de vingt à trente voix. C'est sans doute par suite d'une supputation aussi véridique que celle de l'ancien président, qu'un très-haut personnage disait l'autre jour que la *Gazette*

de France avait 32,000 abonnés, c'est-à-dire plus de lecteurs que tous les journaux de l'opposition.

A huit heures, M. le Dauphin est arrivé de Rambouillet. A dix heures, S. A. R. a travaillé avec M. le ministre de la guerre.

Le roi a présidé le conseil des ministres auquel M. le Dauphin a assisté. Trois des nouveaux ministres n'étant pas encore arrivés à Paris, ne siégeaient pas au conseil.

Aujourd'hui les professeurs de l'Université doivent se transporter en masse à Autueil, où s'est retiré M. de Vatisménil, et se proposent de renouveler à l'ex-Grand-Maitre l'expression de leur estime et de leurs regrets.

C'est par erreur que nous avons annoncé que M. le vicomte de Caux avait été reçu par le roi lundi dernier, en audience particulière. Cet officier-général s'est rendu à Saint-Cloud, à 10 heures et demie, pour avoir l'honneur de faire sa cour à S. A. R. M. le Dauphin, qui avait bien voulu lui accorder une audience. (Messager.)

En annonçant, il y a quinze jours, l'élection du nouveau général des jésuites, la *Quotidienne* faisait observer que le père Roothaan déploierait dans ses fonctions plus de résolution et d'énergie que n'en montrait feu le père Fortis, qui était depuis longtemps affaibli par l'âge. Le ministère-Polignac serait-il le premier fruit de la fermeté et de la vigueur que la *Quotidienne* supposait à ce nouveau chef de la Compagnie de Jésus.

Vraiment je ne vois qu'une sorte de discussion où le nouveau ministère puisse s'engager avec honneur, celle du code pénal militaire, chapitre de la *désertion à l'ennemi*. Il y a parmi nos nouveaux ministres des gens qui entendent cette question à merveille : mais un regard du général Gérard aura bien aussi son éloquence. (Journal des Débats.)

Tandis que le ministère appelle M. l'amiral de Rigny à tempérer par sa popularité l'animadversion qui se manifeste de plus en plus contre lui, le journal officiel du ministère, la *Gazette de France*, dans son numéro d'hier, disait, en parlant de la dernière administration et des membres de l'opposition :

« Ils l'ont bien respectée, cette opinion publique, lorsqu'ils ont traîné nos soldats et semé nos trésors en Morée.... La France jugera par les prodigalités qu'à entraînés une expédition de douze mille hommes, par le prix de 52 millions mis à un trophée qui restera inaperçu dans l'histoire. »

Comment le vainqueur de Navarin pourrait-il s'allier à ceux qui flétrissent ainsi ou laissent flétrir ses lauriers, et qui répudient la part de gloire que la France peut réclamer dans l'affranchissement de la Grèce ? En l'appelant au pouvoir, on espère que le reflet de ses trophées tombera sur le ministère qu'on lui associe ; mais ces trophées dont on cherche à se couvrir, on les hait en secret, et on ne peut s'empêcher de les insulter. Quand les premiers moments seraient passés, on leverait le masque et on se débarrasserait de celui dont la gloire formerait une anomalie dans un tel ordre de choses. Heureusement M. de Rigny trouvera dans l'élévation de son caractère une sauvegarde contre ces calculs. (Constitutionnel.)

Malgré toutes les instances, M. de Belleyne a persisté dans son honorable résolution de donner sa démission. Il quittera l'hôtel de la préfecture de police dans deux ou trois jours au plus tard, que son successeur soit nommé ou non. Le ministère regarde toujours autour de lui avec anxiété, cherchant un homme qui veuille se charger de remplacer un magistrat aussi respecté, aussi aimé de toute la population de Paris. Aussi a-t-on désigné alternativement pour ces importantes fonctions M. de Brosses, préfet de Lyon, M. d'Haussez, préfet de la Gironde, membre de la chambre des députés, M. Berryer fils, M. Esmaungart, préfet de Strasbourg, M. d'Harangier de Quincérot, conseiller à la cour royale de Paris, et M. de Chantelaine, procureur-général à Riom, membre de la chambre des députés, mais il n'y a rien encore de décidé à cet égard.

Lundi M. de Belleyne partira pour le Havre avec M<sup>me</sup> de Belleyne et ses enfants, qui ont déjà quitté la préfecture. (Débats.)

M. Royer-Collard, président de la chambre des députés, a fait hier une visite à M. de Belleyne.

Hier mardi, plus de deux cents personnes remplissaient le salon de M. Hyde-de-Neuville : hommage touchant rendu à un ministre que l'estime et les regrets suivent dans la disgrâce, de tous les hommes qui savent apprécier la fidélité et le dévouement au roi et aux libertés publiques.

On annonce le rétablissement du cabinet noir et la démission de M. de Villeueuve, directeur-général des postes.

Le Correspondant de Nuremberg donne des nouvelles de Constantinople dont voici la substance :

« Le ton du reis-efendi change complètement lorsqu'il s'agit de conférences et des affaires de la Grèce. Il relève avec beaucoup d'aigreur l'injustice révoltante qui résulte à ses yeux du traité du 6 juillet, et ne veut pas plus entendre parler de délimitation que de frontières. La Porte, dit-il, connaît exactement ses pachaliks et ses sandchaks de Grèce, et accordera à ses sujets révoltés une amnistie et des privilèges, comme on l'a déjà promis. Il tient ce langage à tous les *is dragmans*, même à ceux des puissances médiatrices. La frégate anglaise a reçu un firman d'entrée dans la mer Noire, et pris un pilote pour cette destination. Ce bâtiment se prépare à sortir sous prétexte, dit-on, de relever les côtes et les ports de cette mer. On apprend de Schumla que le drogman

de la Porte a fait remettre un général Diébitch un contre-projet qui ne paraît pas de nature à être accepté par les Russes.

#### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Madeleine-Véronique Clin, âgée de 36 ans, marchande de cois et de soieries au Bazar Boufflers, a comparu aujourd'hui devant la Cour d'assises, présidée par M. d'Harangier de Quincérot.

Il résulte de l'acte d'accusation, que cette fille, qui n'a jamais été mariée, prenait le nom de femme Duverger, afin de donner quelque apparence de légitimité à sa fille âgée de 10 ans, qu'elle a fait entrer comme figurante à l'Opéra. Le même acte révèle les faits les plus fâcheux pour les mœurs de Madeleine Clin. Elle recevait habituellement des hommes chez elle, et leur a livré quelquefois les demoiselles de boutique qui l'aidaient dans son commerce. Comme on lui parlait un jour de la gentillesse de sa fille, elle dit : Oui, elle sera assez jolie pour faire son chemin comme moi. Un jour elle n'a pas craint de révéler et de préciser les offres qu'on lui avait faites pour trafiquer de sa propre fille !

Lorsque le bazar d'Antin fut incendié le 1<sup>er</sup> janvier 1825, Madeleine Clin qui y occupait une boutique et en avait fait assurer les marchandises, fut soupçonnée d'être l'auteur de ce désastre. Ces imputations n'eurent pas de suite : cependant une femme Harpel, qui lui avait vendu un grand nombre de bourses avant l'incendie, prétend les avoir reconnues toutes chez elle.

Lorsque Madeleine Clin fut entrée au nouveau bazar, et qu'elle eut fait assurer pour 10,000 fr. de marchandises qui ne valaient pas la moitié de cette somme, l'alarme fut grande parmi les locataires de l'établissement. Dans le courant du mois de mars 1829, le feu prit deux fois, dans une boutique près de celle de Véronique Clin et dans une chambre au-dessous de son logement. On éteignit facilement l'incendie, et Madeleine Clin ne craignit pas de dire la troisième fois nous serons certainement brûlés.

Dans la soirée du 25 mars, Madeleine Clin était occupée à fermer sa boutique, lorsque le gardien Cosson vint faire sa ronde accoutumée, et s'assura qu'il ne restait point de feu allumé, ni dans la boutique, ni dans l'arrière-boutique, ni dans la cuisine. Cependant Madeleine Clin saisit un prétexte pour rentrer dans sa boutique, où elle disait avoir oublié quelque chose, et y resta environ dix minutes. Lorsqu'elle en sortit, le gardien remarqua qu'elle avait une contenance embarrassée.

Madeleine Clin étant montée à sa chambre avec sa fille, le gardien alla se coucher. Une heure après, vers minuit un quart, il fut réveillé par les aboiements de son chien. Il sortit de son lit ; le chien poussait des hurlements devant la boutique de Madeleine Clin. Déjà l'on entendait le pétilllement des flammes. Le feu était en effet dans la cuisine, et en peu d'instants tout fut consumé.

Madeleine Clin était eucointe à l'époque de cet événement. une instruction très soignée eut lieu. On recueillit plusieurs propos qu'elle avait tenus, et qui sembleraient de nature à établir une longue préméditation du crime. On remarqua qu'elle avait fait assurer ses marchandises le 10 octobre ; qu'elle n'avait point remplacé celles qu'elle avait vendues au jour de l'an, et tout annonçait qu'elle avait mis le feu dans l'exécration dessein de frauder la compagnie des assurances. Elle a été en conséquence envoyée devant les assises.

L'accusée, sans être jolie, a une physionomie assez agréable, sa mise est modeste et son maintien décent. Elle paraît fort avancée dans sa grossesse et près de son terme.

Après de longs débats qui ont occupé deux séances, Madeleine Clin a été acquittée.

#### NOUVELLES ETRANGERES.

##### MOLDAVIE.

Jassy, 20 juillet.

La marche de troupes autrichiennes qui se portent de la Dalmatie dans la direction d'Essnik et Semlin, où elles doivent dit-on, prendre position, a donné lieu ici à différents bruits. Nous croyons cependant que le rassemblement de ces troupes sur ces points n'a d'autre but que de renforcer le cordon sanitaire ; mesure d'autant plus prudente, que la contagion fait toujours des ravages dans les contrées limitrophes. Notre ville et ses environs en ont peu souffert jusqu'à présent, ce qui est d'autant plus heureux, que le temps que nous avons actuellement n'est pas favorable à l'extirpation de ce fléau. (Gazette du Neckar.)

##### AUTRICHE.

Vienne, 3 août.

Une estafette arrivée aujourd'hui de Bucharest apporte la nouvelle que l'armée russe a passé le 21 juillet le Balkan sur deux points sans trouver de résistance. On avait répandu à la Bourse un bruit qui avait cependant besoin de confirmation. On disait que le général Pahlen s'était rendu dans le camp turc à Schumla pour renouveler la tentative des propositions de paix dans laquelle le conseiller Fouton n'avait pu réussir précédemment.

Cependant les fonds ont fléchi, probablement parce qu'on pense généralement que le sultan ne cédera pas et qu'il abandonnera Constantinople et se retirera en Asie, plutôt que de renoncer aux résolutions qu'il a prises.

Ce matin à trois heures et demie, le conseiller de cour

de Persa, directeur de police de la capitale, s'est jeté par la fenêtre de sa demeure : il a expiré quelque temps après.

#### VARIÉTÉS.

##### AGRICULTURE.

M. Moreau de Jonnés a présenté à l'Académie des Sciences un mémoire d'un haut intérêt, intitulé : *recherches statistiques sur l'étendue et la nature des pâturages dans les différentes parties de l'Europe*. Des faits nombreux renfermés dans ce mémoire, M. Moreau de Jonnés tire les conclusions suivantes :

1.<sup>o</sup> Que les pâturages, étant la condition de l'existence du bétail et des troupeaux sont un des éléments nécessaires du bien-être des hommes, de la richesse agricole et commerciale des états, et de la civilisation des peuples.

2.<sup>o</sup> Qu'ils ne deviennent éminemment productifs que par les soins assidus et persévérants de l'industrie humaine ; et qu'ils n'abondent en espèces alimentaires pour les animaux pâturans que par leur changement en prairies artificielles, ou par la destruction des herbes inutiles ou pernicieuses qui envahissent en tout pays les prairies naturelles.

3.<sup>o</sup> Qu'à défaut de l'usage de ces moyens de prospérité, il y a une perte de 3/4 dans le développement et l'engrais des animaux pâturans, et qu'alors, comme dans les provinces de France, la qualité moyenne de la viande fournie à la consommation par un hectare de pâturage ne dépasse pas 98 livres au lieu de s'élever à 400.

4.<sup>o</sup> Qu'au contraire, par l'usage de ces moyens, on obtient 300 livres de nourriture animale d'un hectare de prairies naturelles améliorées, et 400 livres de la même surface en prairies artificielles.

5.<sup>o</sup> Qu'en estimant seulement à raison de 30 centimes la livre de viande et les produits du bétail et des troupeaux, cuir, laine, beurre, lait et fromage, le revenu brut de l'hectare est de 49 francs, quand il est en vaine pâture ; de 150 francs quand il est en pâturages améliorés, et de 200 francs quand il est en prairies artificielles.

6.<sup>o</sup> Que conséquemment les 5,775,000 hectares abandonnés maintenant en France aux animaux pâturans, ne produisent qu'un revenu net de 282,000,000, tandis que s'ils étaient changés en prairies améliorées ils donneraient 863,000,000, et en prairies artificielles un tiers en sus.

7.<sup>o</sup> Qu'un tel accroissement de richesses, rendu possible par des soins donnés aux pâturages, élève au premier rang des connaissances économiques et agricoles, celles qui peuvent faire atteindre à d'aussi importants résultats.

8.<sup>o</sup> Que l'amélioration des pâturages, qui en est la condition nécessaire, exige une investigation approfondie de la distribution géographique des plantes fourragères et des recherches studieuses pour connaître par quelles opérations secrètes la nature peuple les prairies d'herbes utiles ou nuisibles, et par quels moyens on peut favoriser la multiplication des premières et s'opposer à l'invasion des secondes.

C'est dans ce double projet que M. Moreau de Jonnés annonce avoir cherché d'après l'expérience et l'observation :

1.<sup>o</sup> Quelles sont les causes locales de la diversité des plantes fourragères dans les différentes prairies naturelles d'un même pays ?

2.<sup>o</sup> Quelles sont les causes primordiales de ce phénomène compliqué ?

3.<sup>o</sup> Quels sont les moyens d'améliorer et d'enrichir la Flore indigène des pâturages ?

Nous ne savons si M. Moreau de Jonnés a complètement résolu ces intéressants problèmes, quoiqu'il en soit, il y aura certainement honneur et profit pour tous les agriculteurs qui s'occuperont de leur solution.

#### COURS DE LANGUES VIVANTES.

D'APRÈS L'EXCELLENTE MÉTHODE DE JACOTOT.

MM. Jackson, de Londres ; de Cardelli, romain ; Lefèvre, de Madrid ; Nordheim, allemand, ouvriront, le premier septembre prochain, dans le vaste local de M. Nordheim, chef de l'école de commerce, rue Chalamont, n<sup>o</sup> 5 et n<sup>o</sup> 1.

Un Cours de Langue Anglaise.

Un id. Italienne.

Un id. Espagnole.

Un id. Allemande.

Les Cours auront lieu le matin de 6 à 8 heures pendant la belle saison, et de 8 à 10 heures du soir en hiver.

Les lundis, mercredis et vendredis seront consacrés à l'Espagnol et à l'Allemand, les autres jours à l'Anglais et à l'Italien.

Cinq mois de leçons suffiront parfaitement pour parler, écrire et lire l'Italien et l'Espagnol, et neuf mois pour l'Allemand et l'Anglais.

Le prix est fixé à 12 fr. par mois pour chaque cours. Les élèves des cours seront admis gratis aux conversations qui se tiennent en langues étrangères dans les domiciles respectifs des maîtres ci-dessus nommés, avantage qui mérite l'attention de tous ceux qui voudront étudier les langues étrangères.

Les maîtres se chargent en même temps de la traduction de presque toutes les langues de l'Europe.

L'expérience, le savoir et les nombreux élèves que ces professeurs ont déjà faits dans cette ville, sont une sûre garantie de succès pour les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance.

On peut se faire inscrire à l'établissement de M. Nordheim.

#### TRAITEMENT NATUREL DES MALADIES

Et plusieurs nouvelles découvertes chirurgicales au nombre desquelles est la Lithotritie (1).

M. Benech, de St-Cirq, docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur de pathologie générale et auteur de plusieurs ouvrages de médecine, met toujours ce traitement et ces découvertes en pratique à Lyon où il résidera pendant quelque temps.

Ce traitement, le plus efficace contre les maladies ci-dessus désignées, entièrement nouveau et ignoré à Lyon, et basé sur la nature et non sur des systèmes, ne se compose que des remèdes les plus simples, qui varient selon la nature de la maladie. Par la même raison, il réunit à l'avantage d'arriver à des succès certains, celui de les obtenir plus promptement, et de prévenir le retour du mal. On peut tenir le même langage sur la supériorité des découvertes. Au reste, certain de ce qu'il avance, M. le docteur Benech n'accepte ni honoraires, ni rétribution des remèdes dont il fait les avances, dans plusieurs des cas ci-dessus désignés, qu'autant qu'il remplit ses promesses, et peut déjà citer, à qui le désirera, un grand nombre de succès obtenus à Lyon, et où les autres médecins n'avaient pas même pu arrêter les progrès du mal.

Ce traitement et ces découvertes basés sur l'expérience la plus positive, et dus en grande partie à M. Benech, se rapportent à des maladies réputées jusqu'à ce jour rebelles ou des plus graves, et qui sont : la paralysie incomplète de la vue appelée Amaurose, la surdité incomplète aussi, et par suite de paralysie. L'asthme, les affections nerveuses générales, la gastrite, telle qu'on la considère depuis quelques années ; la néphrite ou maladie des reins, les envies continuelles d'uriner qu'on nomme spasme de vessie ; la gravelle, le calcul vésical, les dartres, la teigne, les tannes, maladie caractérisée par des points noirs et des pustules situés sur la figure ; l'ongle entré dans les chairs, l'ophtalmie ou inflammation des yeux, les inflammations chroniques de la bouche et de l'arrière-bouche, diverses maladies de poitrine, la maladie vénérienne aiguë ou invétérée, dont on obtient la guérison rapidement et sans mercure ; quelques catarrhes de vessie, les rétrécissements du canal de l'urètre, l'hydrocèle simple, les humeurs froides ou serofules, les exostoses, les ulcères extérieurs, l'ozène ou puaïs, les hémorragies hémorroïdales, les fistules à l'anus, les squirres et les ulcères commençant du col de l'utérus, les loupes enkystées, les polypes du nez, etc.

M. le docteur Benech consultera aussi sur toutes les autres maladies chroniques, auxquelles il appliquera les principes qu'il a développés à Paris dans ses cours et ses ouvrages (2).

Le cabinet de consultation est ouvert tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq, maison formant le coin de la rue d'Amboise, n° 2, au deuxième, quai des Célestins, à Lyon.

## ANNONCES.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

#### VENTE PAR LA VOIE DE LA LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

D'immeubles situés à Givors, dépendant de la succession de défunt Thomas Prial.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Jean-Baptiste Delpont, ancien commissaire de police de la Guillotière, et actuellement rentier, demeurant à Lyon, rue Grenette, tuteur spécial d'Auguste Prial, mineur, lequel continue ses

(1) Méthode à l'aide de laquelle on broie la pierre dans la vessie.

(2) Ces ouvrages sont : 1° l'Examen général des connaissances de la nature des maladies, et de leur traitement chez les anciens les modernes, un fort volume in-8°. Prix : 5 fr.

2° Le Recueil d'observations médicales, un volume in-8°. Prix : 3 fr. 50 c.

3° Le Traité des cancers de l'estomac, une brochure in-8°. Prix : 1 fr. 50 c.

Chez l'auteur, et chez M. Faure, libraire, rue Lafond, n° 6, Lyon.

élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Jean-César Laurenson, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue St-Etienne, n° 4 ;

Contre le sieur Clément Blanchet, propriétaire, demeurant à St-Symphorien-d'Ozon, et demoiselle Eugénie Prial, son épouse, procédant de son autorité ; ledit sieur Blanchet agissant en outre comme légitime administrateur d'Adine Blanchet, sa fille, légataire d'Adèle Prial, sa tante, et comme cessionnaire de partie des droits de Joseph - Gabriel Prial, fils aîné ;

Ledit sieur Joseph-Gabriel Prial, fils aîné, peintre, demeurant ci-devant audit St-Symphorien-d'Ozon, actuellement à Paris, rue du Marais, n° 10, comme tuteur légal de Liliane Prial, sa fille, aussi légataire d'Adèle Prial, sa tante ;

Et le sieur Hippolyte Prial, élève architecte, demeurant à Paris, tant en son nom personnel comme cohéritier de son père, que comme héritier testamentaire d'Adèle Prial, sa sœur, défendeurs colicitants, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Yvrad, demeurant à Lyon, quai Humbert, n° 147 ;

Contre le sieur Puzin, docteur-médecin, demeurant audit St-Symphorien-d'Ozon, tuteur légal de ses enfants mineurs, héritiers de droit de dame Caroline Prial, leur mère, défendeur collicitant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Duchêne aîné, demeurant à Lyon, place des Célestins, n° 2 ;

Contre le sieur Louis Laurens, chirurgien, demeurant ci-devant à St-Genis-Laval, actuellement à Lyon, rue Tramasac, n° 40, tuteur spécial de Caroline Prial, défendeur collicitant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Gonon, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché ;

Contre la dame Jeanne Laurens, veuve du sieur Thomas Prial, légataire de l'usufruit d'une partie des biens de ce dernier, rentière, demeurant à Givors, intervenant, comparant par M<sup>e</sup> Ducreux, son avoué, demeurant à Lyon, rue Tramasac, n° 2 ;

Et contre le sieur François Couderc, peintre d'histoire, demeurant à Paris, passage Bréda, n° 2, cessionnaire des droits de Joseph-Gabriel Prial dans la succession de ses père et mère, intervenant, défendeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Chambeyron, demeurant à Lyon, rue St-Jean, n° 34 ;

En présence du sieur Jacques-Hugues-André Viallet, négociant, demeurant à Givors, subrogé-tuteur des mineurs Auguste et Caroline Prial ;

En vertu d'un jugement rendu entre toutes les parties ci-dessus nommées, à l'exception du sieur Viallet, par la seconde chambre du tribunal civil de première instance de Lyon, le vingt juin mil huit cent vingt-neuf, qui a prononcé l'homologation du rapport d'experts fait dans l'instance pendante entre les parties et ordonné la vente des immeubles dont il s'agit ; Ces immeubles seront vendus en trois lots composés de la manière suivante :

Le premier lot comprendra la maison située à Givors, sur la rue principale de la place au port, composée d'un premier corps de bâtiment, formant rez-de-chaussée, avec cave voûtée au-dessous de la partie orientale et méridionale, surmontée de trois étages supérieurs. Au-devant de ce bâtiment est un petit emplacement formant terrasse au niveau de la rue, et clos par un petit mur de 75 centimètres de hauteur. A la suite de ce bâtiment, du côté de l'ouest, se trouvent une petite cuisine, un office, un évier, plus trois petits bas, et au-dessus de ces bas, un grenier ; plus loin un poulailier et une pompe en plomb. Sur le derrière est une cour ayant sortie par un grand portail sur la rue de l'Echafaud ; à l'orient d'une partie de la cour, un petit jardin, et dans la partie sud-ouest, une écurie et une cave non voûtée surmontées d'un fenil.

Le tout ne forme qu'un seul tènement d'une superficie d'environ 492 mètres carrés, et a été estimé par les experts à la somme de dix mille francs.

Le second lot comprendra une cave voûtée, d'une surface d'environ 21 mètres et 60 centimètres carrés, au niveau du rez-de-chaussée, et enclavée dans la maison de Marie-Flachy, veuve de Nicolas Dumaine, laquelle est située à l'orient d'un des coteaux qui bornent à l'ouest le bourg de Givors. Cette cave a été estimée trois cents francs.

Le troisième lot comprendra le jardin en terrasse situé au lieu de Montagny, commune de Givors, ainsi que le petit bâtiment carré qui s'y trouve et toutes ses dépendances ; le tout d'un seul tènement de la contenance superficielle de 146 mètres 78 centimètres carrés, estimé par les experts à la somme de mille francs.

Cette vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au palais de justice, ci-devant hôtel de Chevières, place St-Jean, n° 7, au par-dessus pour chacun des lots ci-dessus du montant de l'estimation d'iceux, outre les clauses du cahier des charges.

La publication du cahier des charges, qui a été enregistré et déposé au greffe, a eu lieu le samedi vingt-sept juin mil huit cent vingt-neuf ; et l'adjudication préparatoire a été fixée au samedi huit août suivant, jour auquel elle sera tranchée par celui de MM. les juges qui tiendra l'audience des criées, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, et après l'extinction du nombre des feux voulus par la loi.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le huit août mil huit cent vingt-neuf, sans qu'il se soit présenté aucun enchérisseur.

L'adjudication définitive a été renvoyée au vingt-neuf du même mois d'août, jour auquel elle sera tranchée, comme il est dit ci-dessus.

Depuis, et par jugement du treize dudit mois, il a été ordonné que la maison de Givors serait vendue en trois lots : le premier composé de la partie de maison au nord de l'allée commune, estimé quatre mille francs ;

Le second, composé de la partie au midi, estimé quatre mille francs ;

Et le troisième, de l'écurie, cave non voûtée, fenil au-dessus, et d'une partie de la cour, estimé deux mille francs.

Ce jugement a réglé les clauses et conditions de ladite division et ordonné qu'il sera d'abord reçu des enchères partielles au par-dessus de l'estimation de chacun desdits lots ; qu'ensuite il sera ouvert une enchère générale sur la totalité des enchères partielles réunies, et que, dans le cas où elle égalerait ces dernières, l'enchérisseur-général aura la préférence et demeurera adjudicataire définitif.

LAURENSEN, avoué.

Nota. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Laurenson, avoué à Lyon, rue St-Etienne, n° 4, ou rue Ste-Croix, n° 3 ; et sur les lieux, à M<sup>e</sup> Gonnard, notaire à Givors. (2528)

### ANNONCES DIVERSES.

#### A VENDRE.

Jolie jument baie de 6 ans, propre à la voiture et à la selle, et un char à deux côtés, avec les harnais. S'adresser à M. Donnet, place des Terreaux, n° 2, au 4°. (2560)

Une belle propriété dans les environs de Thoissey (Ain). S'adresser à M<sup>e</sup> Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre. (2456-4)

#### AVIS.

On demande un associé pouvant verser de 50 à 60,000 fr., et s'employer pour l'exploitation d'une papeterie ayant trois cuves, en plein rapport, et dont les bénéfices sont assurés. S'adresser à M<sup>e</sup> Laforest, notaire, rue de la Barre, à Lyon. (2456 bis-4)

Parmi les découvertes ingénieuses que fait chaque jour l'industrie française, doit figurer une mécanique que l'on vient d'achever, propre à faire de la dentelle dans toutes les largeurs désirables.

La simplicité du mécanisme et la grande facilité dans le travail (puisque un enfant peut la faire fonctionner), promettent les résultats les plus avantageux.

On est même certain, au moyen de légers changements dans quelques pièces, d'obtenir le même travail avec tous les fils possibles, or, argent, etc.

Le propriétaire de cette machine, la seule qui existe, ne pouvant, par des motifs personnels, en faire l'exploitation, serait dans l'intention de la céder, et donnerait en même temps tous les renseignements nécessaires à cet objet. S'adresser chez M. Chevignard, cours d'Angoulême, n° 151, à Lyon. (2295-3)

L'ouverture du restaurant qui vient de se créer dans le bel établissement de M. Groskopf, à Perrache, et dont nous avons parlé dans notre numéro du 7 août, a eu lieu samedi 8 du courant.

Cet établissement, situé à l'angle de la rue Charlemagne et du cours Moignat, et faisant face au jardin de la Rotonde, mérite d'être fréquenté des amateurs. Le restaurant, qui sera dirigé par un chef qui a été officier de bouche de LL. AA. les princes de la famille royale, sera tenu avec le plus grand soin : la vaste galerie-café, placée au premier étage, donne la facilité d'y dresser une table de 300 couverts.

A ces avantages il en réunit un autre non moins important, celui d'être placé hors des limites de l'octroi, ce qui lui donne la facilité de traiter à un prix inférieur des autres établissements, sans pour cela nuire en rien au choix des mets et à la qualité des vins.

Nous ne doutons donc pas d'un instant que ce bel établissement ne jouisse bientôt de toute la faveur du public. (2464-2)

### GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

Seconde représentation de *Firmin*.

Le ROMAN, comédie. — EDOUARD EN ECOSSE, comédie. — Le TONNELIER, opéra.

### BOURSE DU 13.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 mars 1828. 109f 5 10 5 10.

Trois p. 0/0 jous. du 22 déc. 1828. 80f 20 15 79f 85 80.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. 1835f 1840f.

Rentes de Naples. Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janv. 86f 50 40.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de janv. 1829. 74f 73f 112 3/4.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 0/0, jous. de juil. 49f 112 3/8 49f.

Empr. d'Italie, rembours. par 25ème, jous. de juillet 1828. 400f.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

